

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 17 MARS 2017**

Le dix-sept mars deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du dix mars deux mil dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire**.

**Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Cyrille PELLETTIER, Pascale CHAUSSON, Isalyne HERIVEAU.

**Messieurs** Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jean-Marie FROGER, Jérôme CHERON.

Excusés : Sandrine WEINHARD, Louis BAUSSAN (pouvoir à Mme BUNEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Marie FROGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 17 février 2017 à l'approbation de l'Assemblée municipale.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

**1<sup>er</sup> OBJET : COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2016 du budget Commune, identique au Compte administratif, et qui peut se résumer de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015		129 154,70	-107 358,92	
Opérations exercice 2016	417 761,98	541 059,66	334 741,26	386 702,44
Résultat exercice 2016	123 297,68		-51 961,18	
Résultat définitif	123 297,68		-55 397,74	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2016.

**2<sup>nd</sup> OBJET : COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2016 du Budget Commune dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015		129 154,70	-107 358,92	
Opérations exercice 2016	417 761,98	541 059,66	334 741,26	386 702,44
Résultat exercice 2016	123 297,68		-51 961,18	
Résultat définitif	123 297,68		-55 397,74	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**3<sup>ème</sup> OBJET : CCAS : COMPTE DE GESTION 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2016 du CCAS, identique au Compte administratif, et qui peut se résumer de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015		3 418,92	/	/
Opérations exercice 2016	1 556,02	3 120,00	/	/
Résultat exercice 2016	1 563,98		/	
Résultat définitif	4 982,90		/	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2016.

**4<sup>ème</sup> OBJET : CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2016 du CCAS dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1<sup>o</sup> lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015		3 418,92	/	/
Opérations exercice 2016	1 556,02	3 120,00	/	/
Résultat exercice 2016	1 563,98		/	
Résultat définitif	4 982,90		/	

2<sup>o</sup> constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3<sup>o</sup> Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**5<sup>ème</sup> OBJET : LOTISSEMENT BORDE CHAILLOUX : COMPTE DE GESTION 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2016 du Lotissement de la Borde Chailloux, identique au Compte administratif, et qui peut se résumer de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015	2 845,94			1 425,72
Opérations exercice 2016	83 985,89	83 355,57	84 781,29	83 355,57
Résultat exercice 2016	- 630,32		- 1 425,72	
Résultat définitif	- 3 476,26		0	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2016.

**6<sup>ème</sup> OBJET : LOTISSEMENT BORDE CHAILLOUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2016 du lotissement Borde Chailloux dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1<sup>o</sup> lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015	2 845,94			1 425,72
Opérations exercice 2016	83 985,89	83 355,57	84 781,29	83 355,57
Résultat exercice 2016	- 630,32		- 1 425,72	
Résultat définitif	- 3 476,26		0	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 7<sup>ème</sup> OBJET : COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2016 de la commune, il en ressort :

→ Un excédent de 124 804,32 € à la section de fonctionnement (comprenant 123 297,68 commune + 4 982,90 ccas et - 3 476,26 lot Borde Chailloux)

→ Un déficit de 55 397,74 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 124 804,32 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 1068

- le déficit d'investissement de 55 397,74 € à la section d'investissement en dépenses au chapitre 001

#### 8<sup>ème</sup> OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget Assainissement, identique au compte administratif, et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015		10 243,25		3 203,08
Opérations exercice 2016	16 790,27	16 258,93	0,00	10 642,82
Résultat exercice 2016	-531,34		10 642,82	
Résultat définitif	8 011,91		13 845,90	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du compte administratif 2016.

#### 9<sup>ème</sup> OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2016 Assainissement dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015		10 243,25		3 203,08
Opérations exercice 2016	16 790,27	16 258,93	0,00	10 642,82
Résultat exercice 2016	-531,34		10 642,82	
Résultat définitif	8 011,91		13 845,90	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**10<sup>ème</sup> OBJET : ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2016 du budget assainissement, il en ressort :

→ Un excédent de 8 011,91 € à la section de fonctionnement

→ Un excédent de 13 845,90 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 8 011,91 € en fonctionnement recettes au compte 002 Excédent antérieur reporté

- l'excédent d'investissement de 13 845,90 € en investissement recettes au compte 001 Excédent d'investissement reporté

**11<sup>ème</sup> OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE DE GESTION 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget lotissement Rue des Fleurs, identique au compte administratif, et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015		13 623,95		20 671,99
Opérations exercice 2016	18 803,67	45 451,66	5 047,80	15 025,01
Résultat exercice 2016	26 647,99		9 977,21	
Résultat définitif	40 271,94		30 649,20	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du compte administratif 2016.

**12<sup>ème</sup> OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2016 Lotissement rue des fleurs dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1<sup>o</sup> lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015		13 623,95		20 671,99
Opérations exercice 2016	18 803,67	45 451,66	5 047,80	15 025,01
Résultat exercice 2016	26 647,99		9 977,21	
Résultat définitif	40 271,94		30 649,20	

2<sup>o</sup> constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3<sup>o</sup> Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**13<sup>ème</sup> OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : AFFECTATION DE RESULTAT 2016**

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2016 du budget lotissement rue des fleurs, il en ressort :

→ Un excédent de 40 271,94 € à la section de fonctionnement

→ Un excédent de 30 649,20 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 40 271,94 € en fonctionnement recettes au compte 002 Excédent antérieur reporté

- l'excédent d'investissement de 30 649,20 € en investissement recettes au compte 001 Excédent d'investissement reporté

**14<sup>ème</sup> OBJET : TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition votés en 2016 et les informe qu'à ce jour la commune n'a pas connaissance des bases d'imposition pour 2017,  
Considérant la baisse annoncée des dotations de l'Etat en 2015, 2016 et 2017,  
Sur proposition de Monsieur le Maire, et par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'impositions 2017 présentés ci-dessous :

	2016 <i>taux de référence</i>	2017 taux votés
Taxe d'habitation	22,15%	22,15%
Taxe sur le foncier bâti	18,29%	18,29%
Taxe sur le foncier non bâti	33,15%	33,15%
Contribution financière des entreprises	20,70%	20,70%

**15<sup>ème</sup> OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget primitif 2017 de la commune qui se présente de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	523 110 €	326 228 €
Recettes	523 110 €	326 228 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget primitif 2017 de la commune.

**16<sup>ème</sup> OBJET : ASSAINISSEMENT : BUDGET 2017**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget assainissement 2017 qui se présente de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	30 000 €	28 945,90 €
Recettes	30 000 €	28 945,90 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget assainissement 2017.

**17<sup>ème</sup> OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS 2017**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget lotissement rue des fleurs 2017 qui se présente de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	64 899,74 €	60 324,80 €
Recettes	64 899,74 €	60 324,80 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget lotissement rue des fleurs 2017.

**18<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CPER**

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, le projet d'aménagement d'une allée piétonnière pour déplacements doux (piétons et cyclistes) est susceptible d'être éligible. En effet, il correspondrait à l'action 6-6 intitulée « Opération en faveur de la mobilité, du tourisme, ou de la préservation du patrimoine ou de l'environnement ».

Le taux de financement pour les dépenses d'investissement est de 40% maximum du coût éligible pour une dépense de 150 000 € HT maximum.

L'estimation du projet cité ci-dessus est de 94 540 € HT.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir adopter le projet précité, de l'autoriser à déposer une demande d'aide au titre du FNADT dans le cadre du CPER et de signer toutes les pièces liées à la procédure ; d'attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours en dépenses d'investissement pour un montant de 113 148 € TTC et d'approuver le plan de financement de ce projet ci-dessous :

Origine des financements	Montant HT des dépenses retenues par chaque financeur	Taux
DETR 2017	94 540	20 %
Fonds européens Leader	94 540 (maximum dépenses 40 000 € HT)	21 %
FNADT	94 540	10%
Autre collectivité EPCI Gesnois Bilurien Contrat ruralité	94 540	10 %
Maître d'ouvrage (autofinancement)	94 540	39 %
<b>TOTAL (HT)</b>	94 540	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers adoptent le projet précité, autorisent le Maire à déposer une demande d'aide au titre du FNADT dans le cadre du CPER et à signer toutes les pièces liées à la procédure ; d'attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours en dépenses d'investissement pour un montant de 113 148 € TTC et d'approuver le plan de financement ci-dessus.

#### 19<sup>ème</sup> OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DETR 2017

Afin de compléter le dossier de la DETR pour l'année 2017 concernant le projet d'aménagement d'une allée piétonnière pour déplacements doux (piétons et cyclistes), correspondant à l'opération Cœur de village - Création et aménagement de rues, de places et jardins, d'espaces urbains. Il s'avère que l'estimation est de 94 540 € HT pour une aide de 20%. En conséquence, Monsieur le Maire demande d'adopter le plan de financement de projet précité de la manière suivante :

Origine des financements	Montant HT des dépenses retenues par chaque financeur	Taux
DETR 2017	94 540	20 %
Fonds européens Leader	94 540 (maximum dépenses 40 000 € HT)	21 %
FNADT	94 540	10%
Autre collectivité EPCI Gesnois Bilurien Contrat ruralité	94 540	10 %
Maître d'ouvrage (autofinancement)	94 540	39 %
<b>TOTAL (HT)</b>	94 540	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers adoptent le plan de financement ci-dessus.

#### 20<sup>ème</sup> OBJET : PLAN DE FINANCEMENT LEADER 2017

Afin de compléter le dossier Leader concernant le projet : Création d'une allée piétonnière déplacements doux piétons et cyclistes correspondant à « Action 12 – Développement des modes de déplacements doux piétons et cyclistes sur le territoire », l'estimation de celui-ci est de 94 540 € HT (rappel : aide de 50% avec un plafond d'intervention FEADER de 20 000 € maximum). Ainsi, il convient d'adopter le plan de financement du projet précité de la façon suivante :

Origine des financements	Montant HT des dépenses retenues par chaque financeur	Taux
DETR 2017	94 540	20 %
Fonds européens Leader	94 540 (maximum dépenses 40 000 € HT)	21 %
FNADT	94 540	10%
Autre collectivité EPCI Gesnois Bilurien Contrat ruralité	94 540	10 %
Maître d'ouvrage (autofinancement)	94 540	39 %
<b>TOTAL (HT)</b>	94 540	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers adoptent le plan de financement ci-dessus.

**21<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'agence de l'eau encourage les collectivités à réduire voire supprimer l'usage des pesticides pour l'entretien de leurs territoires. Ainsi, dans le cas d'une acquisition de matériel spécifiquement dédié à la substitution au désherbage chimique et autres équipement, la commune pourrait prétendre à une aide de 40% pour l'achat de : matériels portés ou traînés ou à conducteur marchant (aide plafonnée à 7 000 €), les matériels tractés (aide plafonnée à 15 000 €), et les matériels autoportés (20 000 € maximum d'aides).

Le Maire demande à l'assemblée municipale l'autorisation de déposer une demande d'aide auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de signer toutes les pièces liées à la procédure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers autorisent le Maire à déposer la demande de subvention présentée ci-dessus.

**22<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

• **Information sur la capacité d'auto-financement de la commune :** Monsieur le Maire informe les conseillers que la caf de la commune est de 89 € par habitant en 2016 (pour rappel : 20 €/hab en 2015 et -7 € en 2014).

• **Demande de construction sur la commune :** Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un couple souhaiterait faire construire sur St-Michel-de-Chavaignes, un rendez-vous est fixé le 20 mars prochain avec le service urbanisme ADS Pays manceau afin de répondre favorablement à cette demande.

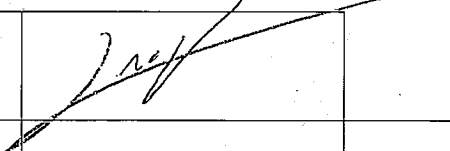
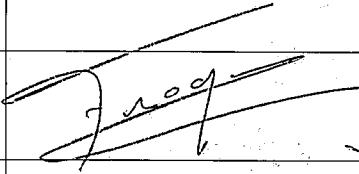
• **Point sur le conseil d'école :** Présentation par Cédric Catois, conseiller municipal, il a été abordé les sujets suivants : la sécurité à l'école (exercice de confinement réalisé avec succès le 8 mars dernier), la coopérative scolaire a 1 157 € sur son compte. Pour la sortie de fin d'année, les enfants iront à Terra Botanica. L'équipe enseignante participera au festival Mains d'art en organisant un vernissage de l'exposition des élèves de l'école sur le thème de la féminité, des artistes bénévoles proposent une initiation au modelage : toutes les classes y participeront. La kermesse de l'école est prévue le 23 juin 2017. L'effectif prévisionnel de la rentrée serait de 55 élèves réparti dans 3 classes.

• **Tableau des permanences pour les élections présidentielles 23 avril 2017 :**

HORAIRES	NOMS
8h-10h45	Florence Barbier, Pascale Chausson, Catherine Croteau
10h45-13h30	Michel Froger, Cyrille Pelletier, Cédric Catois
13h30-16h15	Jean-Claude Pottier, Louis Baussan, Sandrine Weinhard
16h15-19h	Jean-Marie Froger, Pierrette Bunel, Jérôme Chéron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU Secrétaire de séance	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	excusée
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN	excusé pouvoir à Mme Bunel	Cyrille PELLETIER	